



ELECTIONS COMMUNALES 2026 POUR RENOUVELER LE CONSEIL COMMUNAL ET LA MUNICIPALITE

Appel aux candidatures

Le dimanche 8 mars 2026, les électrices et électeurs de Genolier devront renouveler les 45 membres du Conseil communal + 12 suppléants et les 5 membres de la Municipalité.

Le Conseil communal siège 4 à 5 fois par année. Des commissions sont désignées pour étudier les objets portés à l'ordre du jour avant la séance et rapporter sur ceux-ci. Il faut compter un investissement de 5 à 10 soirées par année pour les membres des commissions. L'élection se fait au système majoritaire. Il existe d'office une liste d'entente communale, mais d'autres listes peuvent être créées.

La Municipalité siège une demi-journée par semaine. L'engagement est plus conséquent, mais permet de s'impliquer au quotidien dans le fonctionnement de la commune

AFIN DE DYNAMISER LA VIE DU VILLAGE, NOUS VOUS INVITONS A ÊTRE CANDIDAT-E AUX ELECTIONS COMMUNALES !

Pour vous présenter, vous devez :

- avoir le droit de vote dans notre commune.
- avoir 18 ans, le jour de l'élection
- être de nationalité suisse
- ou au bénéfice d'un permis B ou C, avoir vécu 10 ans en Suisse et être domicilié·e dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans.

Pas besoin de connaissances particulières, ni d'avoir grandi dans la commune ! Parents, retraité·e-s, jeunes, indépendant·e-s, salarié·e-s : vous avez toutes et tous votre place au sein des autorités communales.

Note : ne seront éligibles à la syndiculture que les personnes élues à la municipalité.

L'enregistrement des candidatures pour le Conseil communal se fait uniquement en présentiel dans les locaux de l'administration communale, du 5 janvier à 13h30 au 9 janvier à 16h – aux heures d'ouverture du guichet, ainsi que le 12 janvier 2026 de 8h à 12h – ouverture exceptionnelle.

Le dépôt des listes pour la Municipalité se fait dans les locaux de l'administration communale, aux mêmes dates et horaires que pour l'enregistrement des candidatures pour le Conseil communal.

En cas de questions, vous pouvez contacter Madame Carine Maeder, Présidente du Conseil communal au 079 287 42 07 ou Monsieur André Darmon, Syndic au 079 179 99 18.

Toutes les informations liées aux élections communales se trouvent sur le site de la commune : www.genolier.ch